

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	38 (1948)
Heft:	1
Artikel:	Le pain et les funérailles aux Franches-Montagnes
Autor:	Surdez, J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005675

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

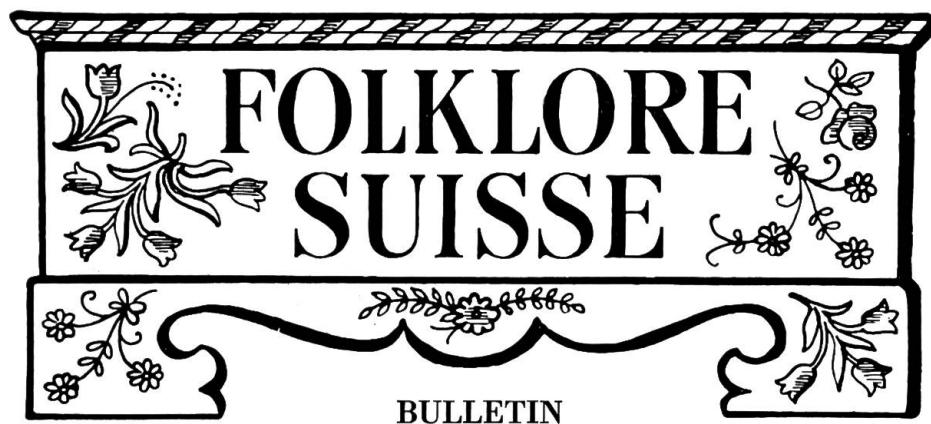
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES TRADITIONS POPULAIRES

Paraît quatre fois par an

38^e Année

N° 1*

1948



Photo A. Surdez, Courtemaiche.

Les Bois (Jura) Femme portant la miche de pain surmontée
d'une «private» allumée.

Le pain et les funérailles aux Franches-Montagnes.

Par J. Surdez, Berne.

Aux funérailles des grandes personnes, à Les Bois, par exemple, une femme est toujours choisie parmi les amis de la famille pour porter, en tête du cortège funèbre, une miche de pain¹ sur laquelle est fixée une sorte de rat-de-cave. C'est une petite bougie roulée en pelote, nommée en patois *pivat*², par les Francs-Montagnards, et *pipat*³, chez leurs voisins francs-comtois.

La porteuse de pain⁴, en arrivant à l'église, va poser la miche sur l'autel de la Sainte-Vierge⁵.

Lorsque le sacristain⁶, au cours de la cérémonie, vient d'allumer la *pivat*, la femme va reprendre la miche et, la première, se rend à l'offrande⁷, suivie des proches parents du défunt puis du reste de l'assistance. Après avoir fait le tour du maître-autel⁸, déposé son obole et baisé le reliquaire⁹, elle va replacer la miche sur l'autel latéral¹⁰.

Elle ira la reprendre, pour se mettre en tête du cortège, lorsque l'on entonnera l'«*In paradisum*».

Le pain sera ensuite remis au prêtre officiant ou, en certains lieux, à une pauvre famille.

C'est toujours un grand honneur pour une femme d'être désignée comme porteuse du pain à un enterrement et il va de soi que le choix ne se porte pas sur la première venue. Ce n'est pas sans raison qu'on dit malicieusement, en patois, d'une personne qui marche d'une manière fière: «*Èl sà rdras kman in.n pótchouz də pin vou d konfrou*», elle se pavane comme une porteuse de pain ou de bannière.

* * *

A Epauvillers, après la mise en terre d'un cercueil¹¹ dans le cimetière entourant l'église, on distribue du pain aux pauvres «sous les cloches»¹². Suivant leur nombre ou la générosité des parents du défunt, chacun d'eux recevra un quart ou une moitié de miche, voire un pain tout entier.

* * *

C'est dans cette même commune des Clos-du-Doubs que, depuis plus d'un siècle, le sacristain sonne durant quelques minutes la grande cloche, chaque jeudi soir, après l'angélus, en souvenir d'un défunt qui, sous cette condition, avait légué une pièce de terre à la paroisse. Le sonneur¹³ bénéficie, pour sa peine, des fruits de ce pré nommé depuis, *la prè di dju'di*, le pré du jeudi.

¹ *in.n métch də pin*. — ² *pivat*, petite «pive», petit cône de sapin. — ³ *pipat*, petite pipe. — ⁴ *pótchouz də pin*. — ⁵ *l'âtè d lè Sint-Vi⁹rdj*. — ⁶ *chèvi⁹* (à Les Bois) *syèvi⁹* (à Epauvilliers), *hèvi⁹* à (Bonfol). — ⁷ *alè èfri an lè grös âtè*, aller offrir au grand autel. — ⁸ *grös âtè s. f.* — ⁹ *rlityèr*. — ¹⁰ *lè ptét âtè s. f.* — ¹¹ *vè, vouè*. — ¹² *dò lè syætch*. — ¹³ *souin nou*.